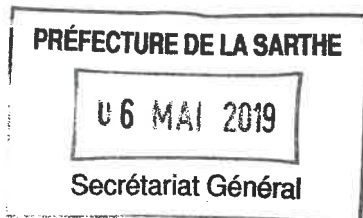


CIR



CR n° 11834

15 MAI 2019

PREFECTURE DE LA SARTHE
A l'attention de M. Nicolas QUILLET
Préfet de la Sarthe
Place Aristide Briand
72 014 LE MANS Cedex 9

DDT 72	Attribution	Suite à donner	Autres
Dir SEE			
P.T.E.E.			
R.N.T.			
PPR	12/10/19		
F.C.N.			
A.E.			

Le Mans, le 2 mai 2019

Siège social

15, rue Jean Grémillon
CS21312
72013 Le Mans CEDEX 2
Tél : 02 43 29 24 24
Fax : 02 43 29 24 25
accueil@sarthe.chambagri.fr

Nos Réf. : CPAF/2019.049
Objet : Consultation sur PPRI de l'agglomération du Mans
Avis de la Chambre d'agriculture
Dossier suivi par : Céline PELLIER

Monsieur le Préfet,

C'est avec attention que nous avons étudié le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation de l'agglomération du Mans que vous avez bien voulu nous transmettre.

La Chambre d'agriculture rappelle qu'elle est soucieuse du maintien de l'agriculture dans les secteurs péri-urbains et de la prise en considération de son rôle économique ainsi que de sa fonction paysagère et environnementale.

Nous constatons que le document réglementaire proposé, destiné à limiter le risque aux biens et aux personnes sur un secteur géographique limité, entraîne une limitation très stricte des projets agricoles dans les espaces concernés.

Compte-tenu du fait que les impacts en matière de constructibilité ne concernent pas directement de sites agricoles en activité, la Chambre d'agriculture formule **un avis favorable** à ce projet de PPRI de l'agglomération du Mans.

Elle rappelle toutefois son souhait que les questions liées au risque Inondation soient envisagées de manière globale, et que les réflexions et actions mises en place (champs d'expansion, retenues....) le soient en réelle concertation avec les acteurs agricoles du Territoire.

Comptant sur la prise en considération de nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sincères salutations.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 03/01/1924
Siret 187 200 944 00028
APE 9411Z
www.agri72.fr

Le Président,


Michel DAUTON